

INSCRIPTION
TRAVAUX SAISONNIERS

(Avoir 16 ans révolus : autorisation parentale obligatoire pour les mineurs)

Photo Récente

Date de votre inscription : __/__/__

✓ **Identité :**

Nom naissance :

Nom d'usage :

Prénom :

Adresse :

CP : Ville :

Tel portable : Tel fixe :

E-mail :

Votre situation : Etudiant Reconnu travailleur handicapé (copie de l'attestation MDPH)

✓ **Travaux saisonniers :**

Avez-vous déjà travaillé chez nous ? Non Oui, merci de préciser l'année :

Sites de préférence :

Vendée : St Florent-des-Bois Mareuil/Lay Marillet St Hilaire-des-Loges
Deux-Sèvres : Secondigny Vernoux-en-Gâtine Charente Maritime : Meursac

Disponibilité : du au / du au

Eclaircissage / Cueillette / Fraises

Moyens de locomotion :

Nom des personnes inscrites avec vous :

(Nous ne logeons pas le personnel) lieu d'hébergement que vous prévoyez :

✓ **Papiers à nous transmettre :**

- Carte d'identité (recto-verso) ou la carte de séjour (recto-verso) et ou l'autorisation de travail sur le territoire
- La carte de sécurité sociale ou le certificat de naissance pour les personnes nées à l'étranger
- Un CV et une lettre de Motivation
- Un relevé d'identité bancaire à votre nom nous est nécessaire pour le règlement des salaires.

Tous documents manquants ou illisibles vaudront refus de candidature

NB : le dossier ne fera pas office d'un engagement définitif :
ce n'est seulement qu'une inscription.

En fonction de nos besoins, nous vous recontacterons par téléphone

Nous attirons votre attention sur la précision des informations que vous allez porter sur cette fiche.

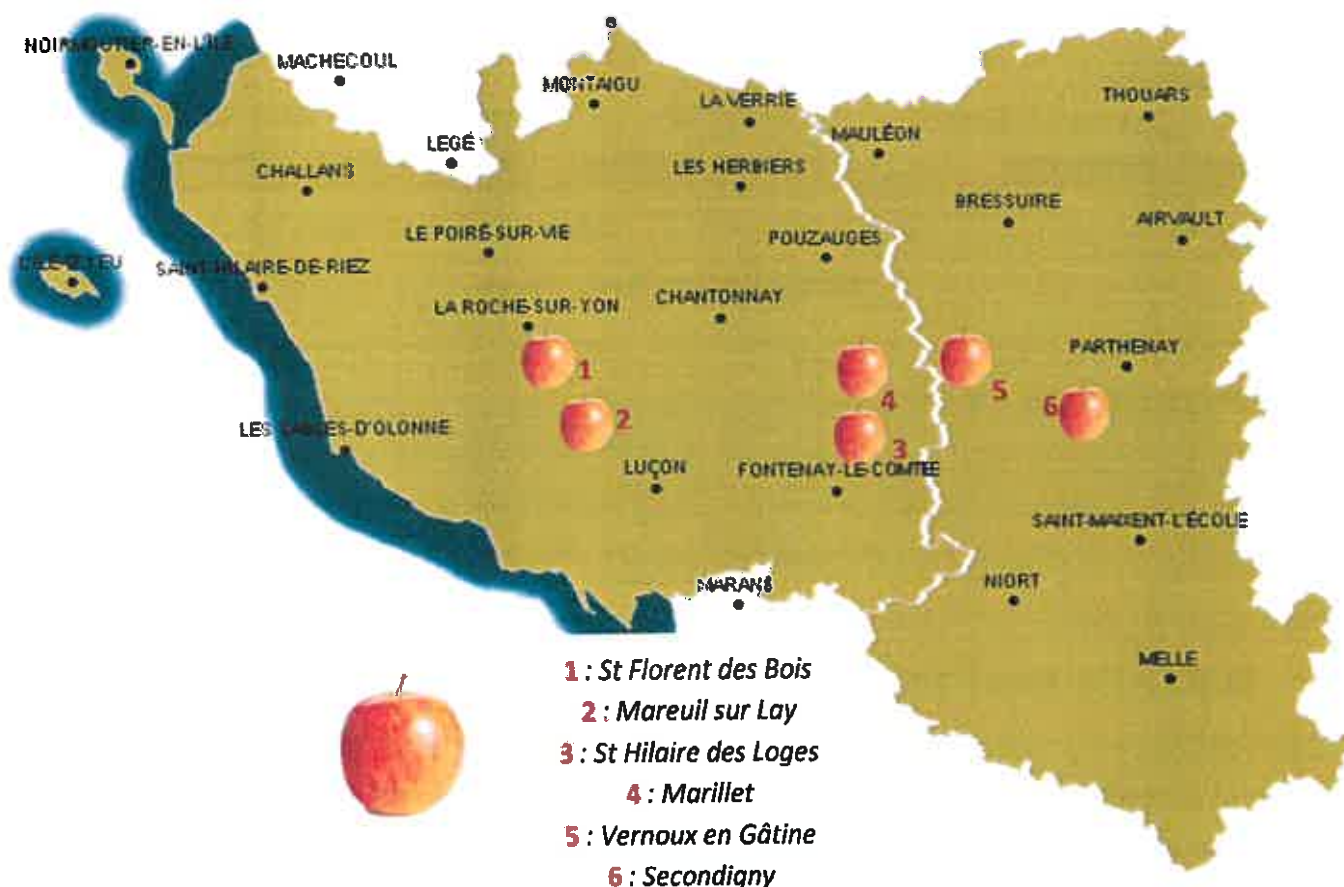
- Ecrivez lisiblement : pensez que votre candidature est ensuite saisie informatiquement.
- Vos papiers doivent être lisibles. Tout document manquant ou illisible vaudra refus de candidature.
- Un numéro de téléphone nous est indispensable pour pouvoir vous contacter pour le recrutement. En fonction de nos besoins, nous vous recontacterons par téléphone ou sms (Très peu de temps avant le début des travaux, parfois la veille pour le lendemain).
- Votre période de disponibilité doit être précisée avec beaucoup d'attention.

Nous n'avons pratiquement pas de travaux pendant le mois de juillet et le mois d'août pour les travaux d'arboriculture (pommes) : L'éclaircissage a lieu en principe au mois de juin. La cueillette des pommes a lieu à partir de fin août (pommes précoces), début septembre ou mi septembre le plus souvent (pour les autres pommes), jusqu'à mi novembre, fin novembre ; ces périodes sont variables suivant les années.

Pour les travaux de maraichage (fraises, haricots), nous avons besoin de main-d'œuvre seulement sur le site de Vernoux en Gâtine.

Il est impératif de nous prévenir pour tout changement d'adresse, de numéro de téléphone, de disponibilité ou annulation de votre candidature.

Lieux des différents travaux et cueillette :



Condition de travail :

Pour le travail dans les champs, munissez-vous d'un chapeau ou d'une casquette et d'un équipement de pluie. Un moyen de transport (deux-roues ou voiture) personnel ou collectif est nécessaire pour se rendre sur les lieux de travail dans les champs. La nourriture, l'hébergement et le transport ne sont pas pris en charge par les producteurs. Dès le 1^{er} jour, munissez-vous d'un pique nique et d'une boisson. La pièce d'identité vous sera demandée le matin de l'embauche et pourra vous être demandée, si nécessaire, au cours de la saison.